



EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS

du Conseil de Communauté de l'agglomération dijonnaise

Séance du jeudi 26 juin 2014

Président : M. MILLOT

Secrétaire de séance : Mme BLANC

Convocation envoyée le 19 juin 2014

Publié le 2 juillet 2014

Nombre de membres du Conseil de Communauté : 79

Nombre de présents participant au vote : 66

Nombre de membres en exercice : 79

Nombre de procurations : 12

SCRUTIN : POUR : 78

ABSTENTION : 0 CONTRE : 0 NE SE PRONONCE PAS : 0

Membres titulaires présents :

M. Alain MILLOT	M. François REBSAMEN	M. Patrick ORSOLA
M. Pierre PRIBETICH	Mme Stéphanie MODDE	M. Dominique BEGIN-CLAUDET
M. Jean ESMONIN	Mme Christine MARTIN	Mme Florence LUCISANO
M. Patrick CHAPUIS	Mme Danielle JUBAN	M. Jean DUBUET
Mme Nathalie KOENDERS	Mme Lê Chinh AVENA	M. Gaston FOUCHERES
M. Rémi DETANG	Mme Hélène ROY	Mme Anne PERRIN-LOUVRIER
Mme Catherine HERVIEU	M. Georges MAGLICA	M. Jacques CARRELET DE LOISY
M. José ALMEIDA	M. Joël MEKHANTAR	Mme Céline TONOT
M. Jean-François DODET	Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM	M. Jean-Philippe MOREL
M. François DESEILLE	Mme Sladana ZIVKOVIC	M. Nicolas BOURNY
Mme Colette POPARD	M. Laurent BOURGUIGNAT	M. Jean-Michel VERPILLOT
M. Michel JULIEN	M. François HELIE	Mme Corinne PIOMBINO
M. Frédéric FAVERJON	Mme Chantal OUTHIER	M. Jean-Louis DUMONT
M. Didier MARTIN	M. Emmanuel BICHOT	M. Patrick BAUDEMMENT
M. Dominique GRIMPRET	M. Édouard CAVIN	M. Jean-Frédéric COURT
M. Michel ROTGER	Mme Frédérique DESAUBLIAUX	Mme Anaïs BLANC
M. Jean-Patrick MASSON	M. Hervé BRUYERE	M. Damien THIEULEUX
Mme Badiâ MASLOUHI	Mme Sandrine RICHARD	Mme Michèle LIEVREMONT
M. André GERVAIS	M. Thierry FALCONNET	M. Philippe BELLEVILLE
M. Benoît BORDAT	M. Roland PONSAA	Mme Noëlle CABBILLARD
M. Charles ROZOY	Mme Louise BORSATO	M. Cyril GAUCHER.
M. Patrick MOREAU	M. Louis LEGRAND	

Membres suppléants avec voix délibératives présents :

Mme Anne-Sophie GIRARDEAU

Membres titulaires absents :

Mme Catherine VANDRIESSE	Mme Anne DILLESEGER pouvoir à Mme Christine MARTIN
	M. Jean-Claude GIRARD pouvoir à M. Dominique GRIMPRET
	M. Abderrahim BAKA pouvoir à Mme Noëlle CABBILLARD
	Mme Françoise TENENBAUM pouvoir à M. Georges MAGLICA
	M. Laurent GRANDGUILLAUME pouvoir à Mme Colette POPARD
	Mme Chantal TROUWBORST pouvoir à Mme Danielle JUBAN
	M. Jean-Yves PIAN pouvoir à Mme Nuray AKPINAR-ISTIQUAM
	Mme Océane CHARRET-GODARD pouvoir à Mme Sladana ZIVKOVIC
	M. Alain HOUPERT pouvoir à M. Laurent BOURGUIGNAT
	Mme Anne ERSCHENS pouvoir à M. François HELIE
	Mme Claudine DAL MOLIN pouvoir à M. Thierry FALCONNET
	M. François NOWOTNY pouvoir à Mme Anne-Sophie GIRARDEAU
	M. Gilbert MENUT pouvoir à M. Damien THIEULEUX.

OBJET : ADMINISTRATION GENERALE ET FINANCES

Attributions de compensation 2014 des communes de Corcelles-les-Monts, Flavignerot et Dijon - Ajustements suite à l'adoption définitive du rapport de la commission locale d'évaluation des charges transférées du 16 janvier 2014

Par délibération du 19 décembre 2013, le conseil communautaire avait défini les montants d'attribution de compensation 2014 des 24 communes-membres.

La délibération précisait toutefois que les montants des attributions de compensation des communes de **Dijon** (suite aux déclarations d'intérêt communautaire du stade Gaston Gérard et de la salle d'escalade Cime Altitude 245), **Corcelles-les-Monts et Flavignerot** (suite à l'adhésion de ces deux dernières au Grand Dijon au 1er janvier 2013) feraient l'objet de modifications suite à la réunion de la Commission Locale d'Évaluation des Charges Transférées (CLECT).

Depuis lors, le rapport d'évaluation des charges transférées a été approuvé à l'unanimité par la CLECT réunie le 16 janvier 2014 et soumis pour information au conseil communautaire du 30 janvier 2014.

Pour être considéré comme définitivement adopté, le rapport de la Commission locale d'évaluation des charges transférées doit enfin être approuvé par les conseils municipaux des communes membres de la Communauté à la majorité qualifiée, à savoir :

- soit la majorité des conseils municipaux représentant au moins les deux tiers de la population communautaire ;
- soit les deux tiers des conseils municipaux représentant au moins la moitié de la population communautaire.

Au jour de l'élaboration du rapport, 19 communes, soit plus de la moitié des conseils municipaux, ont approuvé le rapport de la CLECT. Il s'agit des communes suivantes : Bressey-sur-Tille, Bretenière, Chenôve, Chevigny-Saint-Sauveur, Corcelles-les-Monts, Crimolois, Daix, Dijon, Fenay, Flavignerot, Longvic, Magny-sur-Tille, Marsannay-la-Côte, Neully-lès-Dijon, Ouges, Perrigny-lès-Dijon, Plombières-lès-Dijon, Sennecey-lès-Dijon, Talant.

Ces communes représentant plus des deux tiers de la population du Grand Dijon, le rapport de la CLECT est donc désormais considéré comme définitivement adopté.

Il convient d'en tirer les conséquences en procédant au réajustement des attributions de compensation 2014 des 3 communes.

	Attribution de compensation 2014 initiale (délibération du conseil communautaire du 19 décembre 2013)	Attribution de compensation 2014 réajustée
Dijon	28 615 480 €	28 335 906 €
Corcelles-les-Monts	111 666 €	114 816 €
Flavignerot	69 073 €	69 362 €

Pour tenir compte de ces nouveaux montants, il serait procédé à compter de juillet 2014 à un réajustement des « douzièmes » d'attribution de compensation versés mensuellement aux trois communes.

Vu le rapport de la CLECT du 16 janvier 2014, approuvé par la majorité qualifiée des conseils municipaux de l'agglomération ;

Vu l'avis du Bureau, vu l'avis de la Commission ;

LE CONSEIL,
APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ,
DÉCIDE :

- **de réajuster** les montants d'attribution de compensation 2014 des communes de Dijon, Corcelles-les-Monts et Flavignerot suite à l'approbation, par la majorité qualifiée des vingt-quatre communes membres, du rapport du 16 janvier 2014 de la commission locale d'évaluation des charges transférées ;
- **de fixer** en conséquence le montant des attributions de compensation des trois communes comme suit :

Communes	Attributions de compensation 2014
Dijon	28 335 906 €
Corcelles-les-Monts	114 816 €
Flavignerot	69 362 €

- **de dire** que les douzièmes versés mensuellement aux trois communes seront réajustés à compter de juillet 2014 afin de tenir compte de ces nouveaux montants.